

(A)

(N° 107.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MARS 1894.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1894 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. FERON.

Je sous-amende la proposition faite par M. Brialmont, de la manière suivante :

« Il est alloué au Département de la Guerre un crédit de cinq mille francs pour couvrir les dépenses auxquelles donneront lieu les travaux d'une commission à nommer par la Chambre pour étudier les réformes à introduire dans l'organisation de la défense du pays. »

ÉMILE FERON.

(1) Budget, n° 117, IX (session de 1892-1893).
Budget amendé, n° 6, IX.
Rapport, n° 25.
Amendement, n° 104.